

# AGRONOMIE ET CULTURES DURABLES

RNCP36936- ENREGISTRÉ LE : 01.09.23  
CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

*Formation par Apprentissage*



%

Taux réussite 2023 : 86 %  
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois 2023 : 83 %  
Taux d'insertion dans le métier visé 2023 : 100 %  
Taux poursuite d'études 2023 : 17 %  
Taux satisfaction des apprenants 2024 : 86 %  
Taux d'interruption en cours de formation 2023 : 17 %  
Taux de rupture de contrat d'apprentissage 2023 : 0 %

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

## OBJECTIFS

DÉVELOPPER DE NOUVELLES COMPÉTENCES EN GRANDES CULTURES POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS DE DEMAIN : RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, RARÉFACTION DE L'EAU, DÉGRADATION DES SOLS À TRAVERS VOTRE PROJET PROFESSIONNEL ET PERSONNEL.

## MÉTIERS

- CHEF·FE DE CULTURE
- EXPLOITANT·E AGRICOLE
- CONSEILLER·ÈRE/TECHNICIEN·NE EN DÉVELOPPEMENT
- TECHNICIEN·NE D'EXPÉRIMENTATION
- TECHNICIEN·NE DE CONTRÔLE
- CHEF·FE DE SILO
- TECHNICO-COMMERCIAL·E EN AGRICULTURE

## POURSUITE D'ÉTUDES

- LICENCE PROFESSIONNELLE DANS LES DOMAINES DES RESSOURCES VÉGÉTALES, DE L'EXPÉRIMENTATION OU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.
- ÉCOLES D'INGÉNIEURS
- CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION...

*Le CFAA & le CFPPA de Tarn et Garonne bénéficie pour certaines de ses actions, de financements émanant du conseil Régional Occitanie.*



**Aucun frais pédagogique**  
**Formation en alternance**  
**Partenariat sur le territoire**  
**Individualisation du parcours**  
**100% en présentiel**

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur



**Se former en Agriculture**




## SALAIRE APPRENTISSAGE MINIMUM LEGAL en OCCITANIE 2024

SMIC BRUT MENSUEL AU 01/11/2024

1 802,25€ pour 151.67 heures soit 35 heures par semaine

(à titre indicatif)

	1ère année		2ème année		3ème année	
Moins de 18 ans	27%	486.61€	39%	702.88€	55%	991.24€
18 ans à 20 ans ** 	43%	774.97€	51%	919.15€	67%	1 207.51€
21 ans à 25 ans	53%	955.20€	61%	1 099.38€	78%	1 405.76€
Plus de 26 ans	100%	1 802.25€	100%	1 802.25€	100%	1 802.25€



\*\* Une extension de l'avenant n°8 du 13 juillet 2022 relatif à la formation professionnelle en agriculture en date du 13 juin 2023 a un **impact immédiat sur la rémunération de certains contrats d'apprentissage**. Les entreprises concernées sont les entreprises relevant des CCN applicables suivantes :

- IDCC 7024 Production agricole et CUMA
- IDCC 7025 Entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers
- IDCC 7018 Entreprises du paysage

Et **uniquement pour les apprentis de 18 à 20 ans dont la rémunération est majorée par rapport à la rémunération légale pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année de contrat** : Première année de contrat SMC 50 % (43% réglementaire) & Seconde année de contrat SMC 57 % (51% réglementaire). Les contrats concernés par l'application de la rémunération majorée ci-dessus **sont ceux conclus à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023**.

En cas de non-respect des dispositions de l'accord, une demande de modification de salaire sera faite par les services d'OCAPIAT.

La rémunération des apprentis est restée exonérée des cotisations salariales uniquement dans la limite de 79 % du SMIC (décret 2018-1357 du 28 décembre 2018, JO du 30); la fraction au-delà de ce plafond est restée assujettie aux cotisations ; La rémunération des apprentis est restée exonérée de CSG-CRDS en totalité.

**Majoration du salaire en contrat d'apprentissage sous certaines conditions.**

## Infos pratiques

	Apprentissage
Lieu de formation	Site du LPAH de Moissac 11 avenue du Sarlac 82200 Moissac
Modalités de recrutement	• Entretien de motivation avec le centre de formation
Durée et rythme de la formation	Formation sur 2 ans : <b>Septembre 2025 à Juin 2027</b> • 1 350 heures en centre de formation 39 semaines  • 1 925 heures de formation pratique en entreprise 55 semaines + 10 semaines de congés payés pour les contrats d'alternance
Modalités d'évaluation et Obtention du diplôme	• Validation de l'ensemble des blocs de compétences pour obtenir le diplôme, possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétence(s). • Évaluation en ECCF (évaluations certificatives en cours de formation) par semestre
Prérequis	• Avoir entre 18 et 29 ans (pas de limite d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap) • Avoir un diplôme de niveau 4 (BAC) • Pré inscription sur PARCOURSUP • Signature d'un contrat d'apprentissage



## Prix de la formation

- **Apprentissage** : Coût de la formation pris en charge par les OPCO pour les entreprises du secteur privé (pour les employeurs publics, nous contacter).

### **C.1 S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui : 136 H**

Saisir les enjeux de la réalité socio-économique

Se situer dans des questions de société

Argumenter un point de vue dans un débat de société

### **C.2 Construire son projet personnel et professionnel : 212 H**

S'engager dans un mode de vie actif et solidaire

S'insérer dans un environnement professionnel

S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers

Conduire un projet

### **C.3 Communiquer dans des situations et des contextes variés : 110 H**

Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public

Communiquer en langue étrangère

Communiquer avec des moyens adaptés

### **C.4 Conduire des productions au sein d'un système de culture : 319.5 H**

Proposer un itinéraire technique prévisionnel

Adapter la conduite d'une culture

Mettre en œuvre des interventions culturelles

Évaluer à posteriori un itinéraire technique

### **C.5 Conduire des expérimentations : 126 H**

Conduire une expérimentation factorielle

Suivre une expérimentation système

### **C.6 Organiser le système de production : 157 H**

Organiser la combinaison des facteurs de production

Optimiser la politique d'achat de vente

Assurer la qualité de l'activité de production

### **C.7 Concevoir un système de culture multi-performant : 152.5 H**

Évaluer un système de culture

Proposer un système de culture adapté au contexte

### **C.8 Accompagner le changement technique : 57 H**

Transcrire un plan d'action en faveur du changement technique

Éclairer une prise de décision technique dans le cadre d'un plan d'action

### **Enseignement d'initiative locale : 80 H**

Arboriculture : 40H

Agroforesterie : 40H



**Modalité pédagogique :** Alternance de cours théoriques, de travaux pratiques et de mises en situation.

**Modalité d'adaptation possible du parcours :** En fonction du parcours de l'apprenant·e, possibilité d'adapter la durée de la formation/validation des acquis ou modularisation.

## Renseignements et inscription

Référent·e administratif

05 63 21 23 87

[cfa.tarn-et-garonne@educagri.fr](mailto:cfa.tarn-et-garonne@educagri.fr)